

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 11 DECEMBRE 2017 à 8h30 Date de convocation : 5 DECEMBRE 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Didier CODORNIU, Serge LALLEMAND, Marc ORTIZ, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

Délibération
N°B2017_157

Membres en exercice :	24
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – LA MEDIATHEQUE – Convention de partenariat pour l'organisation d'actions culturelles à destination des jeunes du Centre Educatif Fermé de Narbonne

Par délibération N°56-2003 du Conseil Communautaire du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

La Médiathèque a vocation à s'adresser aux publics dits « empêchés », notion qui recouvre des usagers aux profils très différents sur notre territoire.

En ce sens, elle intervient sur des actions culturelles avec le Centre éducatif fermé de Narbonne.

En tant que service public, la Médiathèque a vocation à s'adresser à l'ensemble de la population quelles que soient les situations personnelles des habitants.

N°B2017_157

Pour l'année 2017-2018, la Médiathèque s'engage à organiser des rencontres régulières avec les jeunes et les équipes du Centre éducatif fermé de Narbonne.

Les actions culturelles qui se déroulent dans les locaux de La Médiathèque ou du Centre, comprennent le don de livres destinés à l'espace détente du Centre ainsi que la présentation du fonctionnement de la Médiathèque et des ressources de son site internet.

Vu en commission 3 du 16 novembre 2017,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention, telle que-ci annexée, entre Le Grand Narbonne et le Centre éducatif fermé de Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 20/12/2017
et de sa publication
le : 20/12/2017**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

